

 **PDF Complete**
Your complimentary use period has ended.
Thank you for using PDF Complete.
[Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features](#)



Atelier de vulgarisation à l'attention des agents de l'OFIDA, OCC et Environnement de la Province Orientale

RAPPORT GENERAL

Salle de réunion : Hôtel ZONGIA

Août 2010





Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

INTRODUCTION

Conformément à l'ordre de mission collectif n° 505/SG/ECN/10 du 14 août de Monsieur le Ministre de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme, les cadres et agents de la Direction de la Conservation de la Nature ont effectué une mission à Kisangani, chef lieu de la Province Orientale, mission conduite par le Docteur NDONGALA VIENGELE Petrus, Conseiller Chargé de la Conservation de la Nature de Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.

La mission avait pour but de tenir un atelier de la vulgarisation de la Convention sur le Commerce International des Espèces de la Faune et de la Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) et de ses textes d'application.

Les travaux de cet atelier se sont déroulés dans la salle de réunions de l'Hôtel ZONGIA du 11 au 12 août 2010.

Le présent rapport comprend les points suivants :

- l'objectif de la mission,
- la participation,
- le bureau,
- l'agenda,
- le déroulement des travaux,
- la cérémonie de clôture

*

* *





1.1. Objectif général

- Organiser et superviser les travaux de la vulgarisation de la Convention sur le Commerce International des Espèces de la Faune et de la Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) et de ses textes d'application aux acteurs de la Province Orientale.

1.2. Objectifs spécifiques

- Renforcer les capacités des acteurs CITES sur les matières relatives au commerce des espèces réglementés par la CITES.
- Renforcer la dynamique des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des textes sous études.

2. PARTICIPATION

L'atelier a connu la participation des délégués :

- du Gouvernorat de la Province ;
- de l'Administration ayant en charge la gestion de la faune et de la flore ;
- de l'Office des Douanes et Assises (OFIDA) ;
- de l'Office Congolais de Contrôle (OCC) ;
- des Officiers de Police Judiciaire des Parquets ;
- de la Police Nationale ;
- de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) ;
- la Direction Générale de l'Immigration (DGI) ;
- de la Corporation des exploitants de la faune et de la flore. (voir liste en annexe).

3. BUREAU

Le bureau de l'atelier était composé de :

- Monsieur NDONGALA VIENGELE, Président et Facilitateur ;
- Monsieur KABALA TSHIKALA François, animateur ;
- Monsieur LUNANGA KYAMBIKWA Edouard, animateur ;
- Monsieur MATANDA NGOI Jean Pierre, Secrétaire Rapporteur ;
- Monsieur KATSUVA KAMBALE Tony, Chargé de la Logistique ;
- Madame TARANGBO ZATE Henriette, Chargée de la Trésorerie ;
- Monsieur Janvier LISINGO, Opérateur de Saisie.





5. DEROULEMENT DES TRAVAUX

L'atelier avait débuté par le mot de bienvenue du Secrétaire Rapporteur, Monsieur Jean Pierre MATANDA NGOI, Chef de Division. Il en est suivi de l'Hymne National.

5 1. Cérémonie d'ouverture

5.1.1. Allocution de Monsieur le Conseiller du Ministre.

Prenant la parole, Monsieur le Conseiller a commencé par saluer tous les participants en leur souhaitant la bienvenue dans la magnifique salle de réunion de l'hôtel Zongia.

Par la suite, il a remercié le Monsieur le Ministre Provincial de l'Environnement et Affaires Foncières qui, malgré son agenda surchargé, a pu rehausser de sa présence pour l'ouverture des présentes assises. Il a également informé les participants que l'atelier qui s'ouvre ce jour fait suite à deux autres ateliers qui s'étaient tenus à Kinshasa. Ces ateliers s'inscrivent tous en ligne droite des accords signés entre l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), en partenariat avec le Secrétariat de la CITES, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Direction de la Conservation de la Nature, Organe de Gestion CITES-RDC.

Il a clôturé son mot par le souhait que les travaux puissent atteindre ses objectifs, à savoir, renforcer la dynamique des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la Convention.

5.1.2. Allocution du Ministre Provincial de l'Environnement

Monsieur le Ministre Provincial de l'Environnement, qui représentait Monsieur le Gouverneur, a joint sa voix à celle de l'orateur qui l'a précédé pour saluer et souhaiter la bienvenue aux participants en précisant l'importance des assises pour la Province Orientale, riche en biodiversité. Il a émis les vœux de voir cette richesse être protégée et utilisée rationnellement.

Enfin, il a demandé aux participants de faire appel à leur sens de dévouement pour analyser minutieusement et consciencieusement les documents mis à leur disposition afin d'appuyer le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme à gagner son pari.

C'est alors qu'il a déclaré ouvert les travaux de l'atelier de la Vulgarisation de la Convention sur le Commerce International des Espèces de la Faune et de la Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) et de ses textes d'application.

Cette première phase de la manifestation s'est terminée par une photo de famille.





Comme cela se passe dans toutes les assises, chaque participant était invité à se présenter.

5.3. Présentation des exposés.

5.3.1. Méthodologie

Elle a consisté en :

- la distribution des supports ;
- la lecture des exposés suivie des échanges.

5.3.2. La présentation des exposés.

Exposé n° 1 : La Convention CITES (Par le Chef de Division LUNANGA KYAMBIKWA)

Résumé de l'exposé.

L'Orateur a introduit son exposé par les motivations de la naissance de la Convention sur le Commerce International des Espèces de la Faune et de la Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) de sa signature à Washington le 3 mars 1973 et de l'adhésion de la République Démocratique du Congo le 18 octobre 1976 soit, une année après l'entrée en vigueur de ladite Convention.

Par la suite, lisant article par article et s'appuyant sur les illustrations concrètes, l'Orateur a passé en revue toutes les matières contenues dans ce document. Les participants ont pu enrichir leurs connaissances sur les sujets relatifs aux :

- expressions couramment utilisées par la Convention ;
- principes fondamentaux consistant à regrouper les espèces aux trois annexes CITES, ainsi qu'à la réglementation et aux dispositions particulières et spécifiques à chacune d'elles ;
- obligations des Etats Parties à la Convention d'appliquer les dispositions de l'article 8 en mettant en place les différentes Autorités prévues pour l'application de la Convention ;
- fonctionnement du Secrétariat CITES et de ses différents Comités.

Echanges et débat

Lors des échanges et débats, il s'est dégagé des préoccupations des participants de voir l'OIBT et d'autres partenaires au développement de mettre à la disposition de la République Démocratique du Congo un budget conséquent pouvant permettre la vulgarisation de la Convention CITES, principalement dans tous les Districts de cette vaste Province riche en biodiversité.

De la préoccupation sur le classement aux annexes CITES, les participants ont émis le vœu de voir l'Okapi, espèce endémique et propre à la Province Orientale, être inscrite à l'Annexe I de la Convention.



Exposé n° 2 : L'Application de la Convention CITES en République Démocratique du Congo, conformément à l'Arrêté n° 056 CAB/MIN/AFF-ECNPF/01/00 du 28 mars 2000 (Par le Chef de Division MATANDA NGOI)

Prenant la parole, l'Orateur a expliqué aux participants les principes de l'arrêté 056 CAB/ MIN/AFF-ECNPF/01/00 du 28 mars 2000 portant réglementation du commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cfr. l'article 8 de la Convention).

Dans le même ordre d'idées, l'Orateur a exprimé le vœu de voir les participants s'approprier du contenu de l'arrêté précité en leur qualité d'acteurs de terrain pour lutter contre la fraude des espèces reprises aux Annexes 1, 2, et 3 ainsi que celles des annexes 4 et 5.

L'exposé du jour était centré sur huit points, parmi lesquels nous citons :

- 1°) les définitions et vocabulaires appropriés (cfr article 2);
- 2°) l'annexe (1, 2,3, 4, et 5) selon les degrés des menaces des espèces (article 4);
- 3°) les trois types d'Autorités CITES/RDC, qui sont :
 - a) l'Organe de Gestion CITES/RDC qui comprend :
 - l'Organe de Gestion Central qui est la Direction de la Conservation de la Nature (DCN) ;
 - l'Organe de Gestion secondaire (à prévoir dans l'avenir) ;
 - b) les Autorités Scientifiques, notamment :
 - l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) ;
 - les personnalités scientifiques désignées en fonction de leur expertise en matière de la conservation de la nature.
 - c) les Autorités Auxiliaires CITES/RDC, à savoir :
 - les agents de l'Organe de Gestion CITES ;
 - l'Office des Douanes et Accises (OFIDA) ;
 - l'Office Congolais de Contrôle (OCC) ;
 - les Officiers de Police Judiciaire des Parquets, etc

Quant aux cinq autres points relatifs aux conditions d'exercer le commerce des spécimens des espèces CITES, de la délivrance des permis et certificats CITES, de la validité de ces documents ainsi que des dispositions finales, l'Orateur a commenté et fourni les explications pour une bonne compréhension des textes réglementaires d'application.





Une des préoccupations des participants était de connaître la notion de "quotas d'exportation" des spécimens des espèces CITES. Il a été signalé aux participants que c'est une disposition de la Convention qui consiste à déterminer les quantités de prélèvement annuel des spécimens sur base des études (inventaires des populations) afin de ne pas nuire à la survie de espèces.

Toujours sur les quotas, les participants ont voulu savoir les critères de répartition de celui-ci. A cette préoccupation, ils ont été informés que le quota s'attribue sur base d'une demande adressée à l'Organe de Gestion après qu'on ait rempli les conditions prévues par les textes réglementaires.

A la question de savoir à quand la désignation des Autorités Secondaires de Gestion CITES pour les Provinces, l'Orateur a dit que cela est prévu à l'article 6 de l'arrêté 056 d'une part, d'ailleurs c'est cela faisait qui partie de l'objet des travaux de l'atelier.

Exposé n° 3 : Le Modèle du permis CITES et exercice d'identification des spécimens CITES (Par le Chef de Division LUNANGA KYAMBIKWA de la DCN)

Résumé de l'exercice

L'exercice d'application a débuté par palper l'imprimée et découvrir les différentes cases d'un permis CITES.

Par la suite, chacun des participants a reçu un pli de la liste des espèces CITES pour s'en imprégner et procéder à y retrouver les noms scientifiques et communs de certaines espèces indiquées.

Echanges et débats

Le souci de quelques uns des participants était de voir le Ministère ayant en charge la gestion de la faune et de la flore détacher, pour besoin d'identification, un certain nombre des techniciens en la matière dans les Services à uvrant aux frontières. Il a été démontré qu'il était difficile de le faire, mais la solution consisterait peut être à renforcer la capacité des acteurs de terrain à travers la tenue des ateliers et des séminaires de formation.



rd et de collaboration entre les Directions de la

**Conservation de la Nature/DCN et l'Office des Douanes et Accises/OFIDA (Par le
Directeur MASUDI de l'OCC)**

Résumé de l'exposé

L'Orateur a débuté son intervention par exposer la raison qui a milité à l'élaboration et à la signature du Protocole d'Accord de Collaboration sous étude. En effet, suite au constat des fraudes massives ayant conduit à la suspension de notre pays, il était nécessaire, pour notre pays, de mettre en œuvre des mécanismes concertés de contrôle et de lutte contre le trafic des espèces concernées.

Par la suite, il a exposé brièvement le contenu du Protocole d'Accord, notamment :

- la mission et les obligations des signataires (Organe de Gestion Cites, l'OFIDA et l'OCC) ;
- les dispositions relatives à la saisie et la confiscation des spécimens CITES ;
- la matière relative à la confidentialité et à la formation du personnel de ces institutions.

Echanges et débats (sur les problèmes pouvant être rencontrés dans l'exercice des fonctions)

Les problèmes identifiés à ce niveau ont été traduits en recommandations.

*

* *





RECOMMANDATIONS

Les participants ont formulé les recommandations ci-dessous :

- 1°) La décentralisation des activités de l'Organe de gestion CITES pour la RDC en créant des Organes de Gestion Secondaires en Provinces, conformément à l'article 6 de l'arrêté n° 056/CAB/MIN/AFF-ECNPF/01/00 du 28 mars 2000 portant réglementation du commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction.
- 2°) La réhabilitation des corps de métiers (gardes forestiers, gardes chasse, gardes pêche, etc.).
- 3°) La vulgarisation de la Convention sur le Commerce International des Espèces de la Faune et de la Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) et de ses textes d'application jusqu'au niveau de la base (Territoires) qui sont les zones de prélèvement des espèces CITES (cas de l'Afromosia ou *Pericopsis elata*).
- 4°) La mise à la disposition des partenaires, pour leur information, toute la documentation relative à la Convention, et ce, jusqu'au niveau des Territoires.
- 5°) La multiplication des ateliers de vulgarisation au niveau de la base pour permettre à la population locale de s'approprier des matières CITES. Cela rendrait le travail plus efficace si celle-ci (la population) prenait conscience de la valeur réelle de la faune et de la flore qu'elle gère quotidiennement.
- 6°) La prise des mesures de restitution des acquis de l'Atelier au niveau des postes frontaliers,
- 7°) Le souhait de constituer une mercuriale, à l'instar des forêts, à l'export des espèces CITES.
- 8°) L'existence des Services Auxiliaires, notamment la DGDA (ex-OFIDA), l'OCC, la DGM, dans les Cellules Provinciales CITES,
- 9°) La dotation des Services Auxiliaires CITES des listes et photos des espèces CITES,
- 10°) Dans le cadre de l'application de la Convention CITES, notamment en ce qui concerne la saisie et la confiscation des spécimens (article 44 de l'arrêté 056), l'aménagement des structures d'accueil pour que les spécimens CITES soient logés dans des conditions écologiques décentes ou recommandées. C'est le cas des jardins zoologiques et botaniques, des sanctuaires, des serres dans nos villes situées près des frontières (Le Zoo de Kisangani devrait être réhabilité pour répondre efficacement à ce besoin et à celui de l'éducation écologique ou mésologique).

*

* *





Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

ONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture à été marquée par trois moments forts, à savoir :

- le mot du Conseiller de Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ;
- le mot de clôture de son Excellence Monsieur le Ministre Provincial de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme ;
- l'Hymne National "DEBOUT CONGOLAIS".

Commencé le mercredi 11 à 9h35, l'atelier s'est clôturé le jeudi 12 août 2010 à 15h00.

Fait à Kinshasa, le 25 août 2010.

La Direction.





*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

ANNEXES





ANNEXE I

MOT D'OUVERTURE DE L'ATELIER (Par le Conseiller du Ministre Provincial de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme)

- Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province Orientale,
- Monsieur le Ministre de Province de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme,
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,
- Distingués Invités.

C'est pour moi un grand honneur et un réel plaisir de prendre la parole en ce moment pour vous saluer tous et vous souhaiter la bienvenue à cet atelier relatif à la vulgarisation de la convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction CITES en sigle.

Mes remerciements s'adressent d'abord à Monsieur le Gouverneur de la Province, qui malgré son agenda surchargé, a pu rehausser de sa présence l'ouverture des présentes assises.

Ensuite, je remercie très sincèrement les participants à cet atelier pour avoir répondu nombreux à notre invitation.

- Monsieur le Gouverneur,
- Messieurs les participants,

Comme je venais de le dire, notre rencontre s'inscrit dans le cadre de la vulgarisation de la Convention CITES et de ses textes d'application en République Démocratique du Congo.

Les travaux de cet atelier auraient pu avoir lieu au début de cette année, mais malheureusement, ils ne se sont pas réalisés pour des raisons administratives et financières liées aux changements intervenues respectivement au sommet de l'Administration de notre Ministère et à la tête de la Direction de la Conservation de la Nature, Organe de Gestion CITES.

En effet, en date du 31 juillet 2009, il a plu à son Excellence Monsieur le Président de la République de prendre des Ordonnances ayant respectivement,- révoqué,- retraité,- nommé certains cadres de l'Administration, et plusieurs Ministères étaient concernés.

Pour ce faire, Monsieur le Secrétaire Général, l'Ingénieur Albert LIKUNDE LI-BOTAYI, a été nommé Secrétaire Général et placé à la tête de l'Administration du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.

Ensuite, l'Ingénieur Augustin MAWALALA NZOLA MESO a, lui aussi, été placé à la tête de la Direction de la Conservation de la Nature.

Peu importe de ces changements, nous voici aujourd'hui ensemble pour concrétiser ce qui a commencé il y a belle lurette.





PDF Complete

Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.

[Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Par le Commerce International des Espèces de la Faune et de la Flore Sauvages Menacées d'Extinction édicte les lignes directrices qui permettent à chaque Partie de la Convention d'élaborer ses textes d'application. Sa force est qu'elle permet une grande flexibilité dans sa mise en œuvre et une plus grande adaptabilité aux contextes nationaux et locaux. Pour la RDC, les textes d'application sont contenus dans l'Arrêté n°056/CAB/AFF-ECNPF/01/00 du 28 mars 2000.

L'atelier qui s'ouvre ce jour, s'inscrit en ligne droite dans les accords signés entre l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) en partenariat avec le Secrétariat de la CITES, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Direction de la Conservation de la Nature, Organe de Gestion CITES-RDC.

J'émets les souhaits que les travaux puissent atteindre ses objectifs et renforcer la dynamique des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la Convention.

Je vous remercie.

*

* *





PDF Complete
Your complimentary use period has ended.
Thank you for using PDF Complete.

[Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features](#)

ANNEXE II

MOT DU MINISTRE PROVINCIAL DE L'ENVIRONNEMENT CONSERVATION DE LA NATURE ET TOURISME, C.T ESUKA ALFANI Jean Claude.

- Monsieur le Représentant de Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme,
- Monsieur le Coordinateur Provincial de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme,
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,
- Distingués invités,

Permettez-moi de joindre ma voix à celle de l'Orateur qui m'a précédé pour vous saluer tous et vous souhaiter la bienvenue aux présentes assises axées sur la vulgarisation de la Convention sur le Commerce International des Espèces de la Faune et de la Flore Sauvages Menacées d'Extinction, CITES en sigle, et de ses textes d'application en République Démocratique du Congo.

Je saisi l'opportunité qui m'est offerte pour remercier très sincèrement l'Organisation Internationale de Bois Tropicaux, OIBT en sigle, en accord avec le Secrétariat CITES qui, avec son appui financier, a permis à la République Démocratique du Congo d'organiser cet atelier.

Mes remerciements s'adressent également à Monsieur José ENDUNDU BONONGE, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, et à travers lui, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour la bonne marche du Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme.

- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,
- Distinguées Invités,

Point n'est besoin de vous rappeler que la Convention CITES est née des soucis des Etats contractants pour protéger leurs espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction suite au commerce international auquel elles sont exposées, d'où, il y a eu nécessité de réglementer ledit commerce. Il a fallu alors attendre, le 3 mars 1973 à Washington aux Etats-Unis, pour que la Convention CITES soit adoptée par 80 pays contractants et entrée en vigueur deux ans après, soit le 1^{er} juillet 1975.

S'agissant de notre pays, la RDC a adhéré à la Convention CITES le 18 octobre 1976, c'est-à-dire une année après l'entrée en vigueur de celle-ci. Ceci prouve à suffisance l'importance que notre pays attache à la gestion durable de nos ressources et surtout dans le but d'assurer la protection de notre richesse en faune et flore.





PDF Complete

Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.

[Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features](#)

ours,

- Distinguées Invités,

La Province Orientale étant une Province riche en biodiversité faunique et floristique, nous devons y protéger cette richesse pour qu'elle serve durablement à la génération présente et future, et à toute l'humanité.

Un atelier de vulgarisation sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction vaut son pesant d'or dans cette Province où l'exploitation de certaines espèces de faune et de flore devient de plus en plus inquiétante et le risque de leur extinction est certain si des dispositions adéquates ne sont pas appliquées de manière à mettre ces espèces à l'abri de cette menace.

Vous allez passer deux jours de travail dans cette salle de l'Hôtel ZONGIA pour examiner ensemble comment les prescriptions des textes susmentionnés doivent s'appliquer chez nous au regard de nos réalités. Je demande donc à chaque participant de rester permanemment concentré en vue de les appliquer sans faille sur terrain.

Enfin, je me fais une fois de plus un agréable devoir de faire appel à votre sens de dévouement pour analyser minutieusement et consciencieusement les documents qui seront mis à votre disposition afin d'aider le Ministère de l'ECNT à gagner son pari.

C'est sur ces mots que je souhaite plein succès à vos échanges et déclare ouverts les travaux de l'atelier axé sur la vulgarisation de la Convention sur le Commerce International des Espèces de la Faune et de la Flore Sauvages Menacées d'Extinction, CITES en abrégé, ainsi que de ses mesures d'application.

Je vous remercie

*

* *



**ANNEXE III****ACTE DE CLOTURE**

(Allocution du Conseiller du Ministre de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme)

- Excellence Monsieur le Ministre Provincial de l'Environnement, Conservation de la Nature,
- Mes dames et Messieurs les Membres du Gouvernement Provincial,
- Chers animateurs de l'atelier,
- Chers Participants,

Le thème de l'atelier qui s'achève aujourd'hui concernait "La Vulgarisation de la Convention CITES et de ses textes d'application en RDC", l'objectif principal étant d'amener les participants à prendre connaissance des dispositions de la Convention CITES ainsi que de ses mesures d'application pour la RDC.

Notre souci est que dans l'avenir la Province Orientale puisse disposer des organes de gestion secondaires CITES enfin d'assurer le contrôle de toutes les activités liées au commerce des spécimens CITES.

Vous avez mis en évidence et analysé lucidement et sans complaisance la matière ainsi que les problèmes qui sont à la base de l'exploitation anarchique, illicite et illégale des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction.

Nous en sommes très fiers et nous croyons que vous aurez à vulgariser les acquis auprès de vos partenaires dans vos services respectifs.

En matière de la Convention CITES et de ses textes d'application en RDC, nous constituons un village. Pour ce, chacun de nous a le devoir d'y amener sa contribution pour sauver et maintenir les ressources indispensables pour notre génération et pour les générations futures.

Je remercie tous les intervenants et participants pour leur contribution au bon déroulement des travaux de cet atelier.

- Excellence Monsieur le Ministre Provincial,

Au nom de la délégation qui m'accompagne et à mon nom propre, je vous remercie de nous avoir accueillis dans votre Entité Provinciale qui est une Province à méga biodiversité.

Que vive la CITES,

Que vive la Province Orientale !

Que vive la RDC !

Je vous remercie !

*

* *





ANNEXE IV

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE PROVINCIAL DE L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATION DE LA NATURE ET TOURISME

- Monsieur le Conseiller du Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme,
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,
- Chers Participants,

Nous voici arrivés à la fin de nos travaux dont les échanges et discussions ont été très fructueux et riches en enseignement.

Ces travaux de deux jours ont permis d'ouvrir le chemin pour permettre l'accès à l'information de toutes les parties prenantes en Province sur les éléments essentiels de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction.

En effet, au cours de ces deux jours des travaux et de réflexion, vous vous êtes rendus compte qu'il est grand temps que tous les acteurs ; à savoir : le Ministère, l'OFIDA, la DGM, l'OCC et l'ANR, s'engagent de manière plus significative à travailler ensemble.

- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,
- Chers Participants,

Comme j'ai eu à souligner dans mon mot d'ouverture, un atelier de vulgarisation de la Convention CITES vaut son pesant d'or dans cette Province où l'exploitation de certaines espèces de faune et de flore devient de plus en plus inquiétante ? et le risque de leur extinction est certain si des dispositions adéquates ne sont pas appliquées de manière à les mettre à l'abri de cette menace.

Maintenant que vous allez regagner vos Services respectifs, vous êtes donc appelés à être ambassadeurs de la CITES. Les connaissances acquises durant ces deux jours doivent être capitalisées par tous les Services ici représentés.

Permettez-moi enfin de remercier chacun d'entre vous pour sa participation active aux travaux de cet atelier.

Que chaque participant accepte à travers ce propos mes sincères encouragements et ma gratitude.

Convaincu de la qualité de travail abattu, au nom de Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province, je déclare clos les travaux de l'Atelier de Vulgarisation de la Convention CITES et de ses Textes d'Application en République Démocratique du Congo.

Je vous remercie.

*

* *



ANNEXE IV

LISTE GENERAL DES PARTICIPANTS

N°	NOMS ET POST NOMS	INSTITUTION	TITRE/GRADE	TELEPHONE	EMAIL
1	NDONGALA VIENGELE	Ministère Environnement	Conseiller	0819812445	petrousviengele@yahoo.fr
2	LUNANGA KYAMBIKWA	DCN	Chef de Division (CTN)	099999810	lunang@yahoo.fr
3	KABALA TSHIKALA François	DCN	Chef de Division (CTN)	0899291419	kabatshif@yahoo.fr
4	MATANDA NGOI	DCN	Chef de Division MAB	0810344257	matand@yahoo.fr
5	Christophe MASUDI MAYANA KENDA	Office Congolais de Contrôle	Directeur	0813507557	
6	Urbain MOPANGA KUMBONYEKI	Gouvernement Provincial	DIRCAB.	0812072174	mpangaurbain@yahoo.fr
7	Vital UKERDOGU ALODHA	Gouvernorat	Conseiller Chargé ECN	0998539106	ukervital@yahoo.fr
8	Jean Marie MAGO TAKANYATO	Gouvernorat	-	0810500598	guillaumelingongo@yahoo.fr
9	Guillaume LINGONGO MALIBA	OCC	Directeur Provincial	0813330763	Dieudonné_mwamba@yahoo.fr
10	Dieudonné MWANA TCHAMUNYONGE	OCC	Chef de Division Exploitation	0998507129	guystavenkuluilunga@yahoo.fr
11	Camile NYAMBE LUBUNDA	OCC	Chef de Service	0997729403	-
12	Guystave NKULU ILUNGA	OCC	Chef de Div. Expl. Adjoint	0851417165	florlazi@yahoo.fr
13	MWAPA MAGOMBO	OCC	Stagiaire	-	paulinengimbi@yahoo.fr
14	Florence ALAZI AUZIKU	OFIDA	Taxateur	0812828400	Lmuciebade2009@yahoo.fr
15	Pauline NGIMBI DILU	OFIDA	Vérificateur Assistant	0898312531	-

		OFIDA	Secrétaire Provinciale	0817423288	-
		OFIDA	Vérificateur Ass/Commandant	0814399563	jlitucha@yahoo.fr
18	Raymond BAYOKA MPUTU	OFIDA	Douanier	0813608664	-
19	Joseph LITUCHA BAKOKOLA	Coordinateur Provincial/ECN	Coordinateur	0810432946	-
20	Mathieu LIFENYA TABU	Coordination Provinciale/ECN	Chef de Bureau	0812009096	-
21	Jean LINGBANDU	Coord. Prov./ECN	Chef de Bureau Adjoint	0997620148	-
221	François BA-OLOLA-BOMBOLI	Coord. Prov./ECN	Chef de Poste Principal	0859290503	-
23	BOUNDU MATETA LOKOMBE	Coord. Prov./ECN	Chef de Reboisement	0815444359	-
24	Leonard MUNEGENI RASHID	Coord. Urbain	Chef de Cellule	0817423512	-
25	Vital DROMA MADRKAITU	ICCN	Chargé de Bur. Prov.	0810395091	vitadroma@yahoo.fr
26	Paul MUSUBAO NZINZA	IJBZC	Directeur	0999553885	ijbczookis@yahoo.fr
27	Martin LOSAILA KALALA	DGM	Chef de Bur. Etu. et Doc.	0993030191	kalalamartin@yahoo.fr
28	Samuel MAMBUENI LUFUA	DGM	Chef de Poste Principal	0853843706	-
29	Jean GBEDE MAKAMBO	Police Interpol	Chef de Départ. Adjoint	0815618442	-
30	Dieudonné KALEMBO ALMAVIVA	ANR	Chef de Bureau	0994375743	-
31	TARANGBO ZATE	DCN	Secrétariat	0811500400	henriettezate@yahoo.fr
32	KATSUVA KAMBALE Tony	DCN	Secrétariat	0818404217	tonykatsuva@yahoo.fr
33	ATIWAU TOLEKA	Coord. Urb.	Protocole	-	atiwet@yahoo.fr
34	ZUZU	Coord. Urb.	Exploitant Flore	0815087152	floreexpl@yahoo.fr
35	BOFONGE	Coord. Urb.	Exploitant Faune	-	exploitantfaune@yahoo.fr



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[**Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features**](#)